

Tableaux modulaires adressables interactifs Alpha 250SVB et 250CIF

Avec une capacité de surveillance de 125 à 1000 VARIANTES

points de détection, une forte réactivité conférée par une technologie adressable et une facilité d'exploitation, les tableaux de la série Alpha 250 s'inscrivent au sommet des Equipements de Contrôle et de Signalisation de la gamme Alpha.

Associés aux détecteurs adressables ponctuels, multiponctuels ou/et linéaires des gammes A05 et A95, ils autorisent, grâce à une analyse fine des valeurs de réponse, une signalisation précoce de l'incendie. Leur conception modulaire permet en outre toute combinaison des fonctions de répétition, d'alarme et de mise en sécurité incendie.

Quatre variantes sont proposées, correspondant à des impératifs différents de sécurité et de mise en oeuvre :

_ **Alpha 250 SVB**, tableau en version murale nécessaire lorsque les fonctionnalités se limitent à celles d'un Système de Détection Incendie (SDI).
face avant ESAL-3U des variantes SVB et 19S

_ **Alpha 250 19S**, ensemble de matériels présentant des performances identiques au modèle 250 SVB mais autorisant une intégration en baie au standard 19".

_ **Alpha 250 CIF**, tableau en version murale nécessaire lorsque les fonctionnalités englobent celles d'un Système de Détection Incendie (SDI), d'une Unité de Gestion d'Alarme (UGA1) et d'un Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie (CMSI) pour DAS à rupture sans contrôle de position.

_ **Alpha 250 19CIF**, ensemble de matériels présentant des performances identiques au modèle 250 CIF mais autorisant une intégration en baie au standard 19". Chaque modèle de la série intègre de base 2 batteries de 12V/17Ah qui autorisent conformément aux normes en vigueur, une autonomie de douze heures en condition de veille et cinq minutes en condition d'alarme.

Les variantes CIF intègrent 1 batterie 12V/12Ah pour assurer l'autonomie de la partie alarme et mise en sécurité.

CARACTERISTIQUES GENERALES

Alpha 250 SVB, coffret métallique - IP30 - gris (RAL7035), de dimensions : h = 620 mm, l = 510 mm, p = 220 mm.

La conception d'Alpha 250 permet de raccorder de 4 à 32 lignes principales ouvertes (modulo 4) ou de 2 à 16 lignes principales bouclées (modulo 2), les 2 types de configuration pouvant être conjugués dans un même équipement.

Quelle que soit la variante, l'équipement de base offre une capacité de gestion de 125 points.

Piloté par microprocesseurs et doté d'une face avant

NORMES DE CONCEPTION & CERTIFICATION

ergonomique et intuitive, cet équipement offre comme principale fonctionnalité interactive, la lecture du niveau de sensibilité de chaque détecteur, le rapport historique et statistique sur l'ensemble des informations, mis en valeur par l'option imprimante qui assure une aide de qualité à la maintenance et au diagnostic.

NF EN54-2 et NF EN54-4 pour la détection incendie ;

NF S 61-936 pour l'évacuation (modèles C) ;

NF S 61-934 pour la mise en sécurité incendie (modèles C).

Modèles S, certifiés NF sous le n°ECS-015 (C).

Modèles C, certifiés NF sous les n°ECS-015 (D) et

CMSI-073 (A)

MATERIELS OPTIONNELS OUTILS SPECIFIQUES

MD1B : carte de 4 lignes ouvertes ou 2 lignes bouclées Cette carte assure la gestion de la détection incendie de 125 adresses réparties :

_ soit sur 4 lignes de 32 points (longueur maximale de 0,8 km en câble SYT1) ;

_ soit sur 2 lignes bouclées (longueur maximale de 2 km en câble SYT1), cette configuration nécessite la mise en oeuvre d'isolateurs MIV+ placés ou de déclencheurs manuels à isolateurs au moins tous les 32 points.

Jusqu'à 7 cartes MD1B supplémentaires peuvent être intégrées portant ainsi la capacité totale du tableau de base en version S à

1000 points de détection. Pour des raisons normatives, l'extension de capacité des modèles C se limite à 500 points.

Au-delà d'un total de 4 cartes, l'extension de capacité de la version S nécessite la mise en oeuvre du module « **IE4M-B** ».

TELEA250 : logiciel de téléchargement Logiciel permettant la saisie des données de site et de configuration matérielle.

BT05C : banc de codage Ce produit autorise l'adressage d'un point de détection des gammes A05 et A95 avant son installation et propose d'autres fonctionnalités qui en font un véritable outil :

- _ Test de la qualité ligne principale
- _ Vérification des adresses portées par une ligne
- _ Contrôle de la présence d'un point de détection particulier

MATERIELS ASSOCIABLES

MD4L-S : carte de 4 lignes ouvertes – gamme SIRIUS Cette carte assure la gestion de la détection incendie de 125 points de la gamme SIRIUS adressable série A répartis sur 4 lignes de 32 points (longueur maximale de 0,8 km en câble SYT1).

Elle s'intègre aux mêmes conditions qu'une MD1B et les 2 types de carte peuvent être mixés dans un même équipement.

- _ Détecteurs automatiques d'incendie des gammes A05 et A95
- _ Déclencheur manuel DMA05F
- _ Détecteurs conventionnels des gammes C05/Y2 par MBA95
- _ Détecteurs de la gamme EX par MBA95EX
- _ Détecteurs adressables SIRIUS série A (MD4L-S)
- _ Face déportée ESAL-D, et répéteurs des gammes TR et ALPHA R
- _ Diffuseurs sonores de la série AVS, alarme sélective AVAGSALT
- _ CMSI, gamme DELTA

REP20 ou C20R : carte de répétition de 20 relais destinée à la répétition d'état de points, de zones ou de signalisation, cette carte offre une capacité de 20 relais à la fois paramétrables (contact travail ou repos, et résistance de 560ohms ou non) et programmables à l'aide du logiciel de téléchargement.

Deux cartes REP20 peuvent être intégrées dans l'équipement de base.

Carte X4EVAC : carte de 4 lignes de diffusion Cette carte permet de disposer sur la version C de 4 lignes de diffusion sonore (24V/1A chacune) à partir de la ligne existante et d'une alimentation électrique de sécurité (ACS24-7A, par exemple).

Elle peut intégrer le tableau en lieu et place d'une carte REP20.

A défaut, elle s'implante dans un boîtier extérieur.

IMP250SE : kit imprimante 80 colonnes

Intégrable dans le plastron 9U de face avant, ce kit permet :

l'impression au fil de l'eau des divers événements, l'édition des historiques et statistiques.

07.FCP.292 ind I - Le constructeur se réserve le droit d'apporter toutes les modifications qu'il jugerait nécessaires, sans préavis à sa clientèle.